

DÉCLARATION

REVENUS 2022 INVESTISSEMENTS OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE **DES FINANCES PUBLIQUES**



Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus nº 2042. Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

OPTION

Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11% du revenu imposable

- 1. Investissements dans le logement social; investissements dans le logement réalisés ou engagés avant 2011.
- 2. Investissements dans le logement réalisés ou engagés en 2011.

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

10



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2022 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2018 à 2022 (ou acquis en 2018 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2012 à 2022 (ou acquis de 2012 à 2017 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2018 à 2022.

| - Teulisuliuli de liuvoux : liuvoux ocheves de 2018 d 2022. | | | | |
|---|------------|-------------------------|-----------------------|----------------|
| Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt. | | | | |
| Investissements réalisés jusqu'au 31.12.2008 | | | | НОВ |
| Investissements réalisés en 2009 - Investissements ayant fait l'objet avant 2009 d'une demande d'agrément, d'une dé ou d'un acompte d'au moins 50 % | | | | нос |
| - Autres investissements. | | | | HOL |
| Investissements réalisés en 2010 | | | | |
| Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ou d'un acompte d'au moins 50 % | | | AVANT 2009 HQT | EN 2009 |
| - Autres investissements. | | | | НQD |
| Investissements réalisés en 2011 | | | | |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'obj d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins | | AVANT 2009 | EN 2009 HOB | EN 2010 HOC |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'un d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins | | AVANT 2009 . HOH | EN 2009 HOI | EN 2010 HOJ |
| - Autres investissements. | | | | нок |
| Investissements réalisés en 2012 | | | | |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'obj d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins | | AVANT 2009 HOL | EN 2009 | EN 2010 HON |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | AVANT 2009 | EN 2009 | EN 2010 | EN 2011 HOR |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | AVANT 2009 | EN 2009 | EN 2010 | EN 2011 |
| - Autres investissements. | | | | ноw |
| Investissements réalisés en 2013 | | | | |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 | | | | НОД |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'un d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | | | EN 2010 HOE | EN 2011 HOF |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'ob d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins | | | EN 2011 HOX | EN 2012 |
| - Autres investissements. | | | | нох |
| Investissements réalisés en 2014 Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location | | | | HHC COCHEZ |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 | | | | HUA |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'un d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% | | | EN 2010 HUB | EN 2011 HUC |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayan d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte | | EN 2010 . HUD | EN 2011 HUE | EN 2012 HUF |
| - Autres investissements | | | | HUG |



| Investissements réalisés en 2015 | | | |
|---|-------------------|-----------------------|----------------|
| Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location | | | HIC COCHEZ |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 | | | нин |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrén d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% | | EN 2010 | EN 2011 |
| · | EN 2010 | EN 2011 | EN 2012 |
| Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | | HUL | HUM |
| - Autres investissements. | | | HUN |
| Investissements réalisés en 2016 | | | |
| Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location | | | НЈС СОСНЕХ |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 | | | нио |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet | | EN 2010 | EN 2011 |
| d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | | HUP | нио |
| - Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet | EN 2010 | EN 2011 | EN 2012 |
| d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | HUR | HUS | HUT |
| - Autres investissements. | | | HUU |
| Investissements réalisés en 2017 Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confo | ortation contre l | e risque sismique | HKC COCHEZ |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 | | | HVA |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | | EN 2010 HVB | EN 2011 |
| – Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % | EN 2010 HVD | EN 2011 HVE | EN 2012 HVF |
| - Autres investissements | | | HVG |
| Investissements réalisés en 2018 | | | |
| Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique | | | нvн |
| Januarian and a rigiliaria and 2010 | | | |
| Investissements réalisés en 2019 Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique | | | нуі |
| | | | |
| Investissements réalisés en 2020 Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique | | | нуј |
| Tionado, de Tendomicatori et advado, de estitoridadori contre le risque sistinique da eyelorique | | | |
| Investissements réalisés en 2021 | | | |
| Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique | | | HVK |
| Investissements réalisés en 2022 | | | |
| Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique | | | HVL |



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2022 ("investissements réalisés en 2022"):

- acquisition ou construction de logement: logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2022;
- réalisation de travaux : travaux achevés en 2022;
- souscription au capital de certaines sociétés: souscription réalisée en 2022.

| Indiquez | ci-dessous | le montant a | le vos réa | luctions d | 'impôt. |
|----------|------------|--------------|------------|------------|---------|
| | | | | | |

| Investissements réalisés en 2022 | | | НҮС |
|---|-----------------------|----------------|---------------------|
| Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures | | | |
| Investissements réalisés en 2017 investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% | EN 2010 HXQ | EN 2011 HXR | EN 2012 HXS |
| | | | EN 2013 OU 2014 HXT |
| · autres investissements | | | нхи |
| Investissements réalisés en 2018 investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture | e de chantier ou d'un | acompte | |
| d'au moins 50% en 2013 ou 2014 | | | НҮА |
| • autres investissements | | | НҮВ |
| Investissements réalisés en 2019investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture | | | |
| de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % en 2013 ou 2014 • autres investissements | | | HYC |
| – Investissements réalisés en 2020 | | | НҮЕ |
| - Investissements réalisés en 2021 | | | НҮЕ |



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI) Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2022 ("investissements réalisés en 2022"): acquisition d'un bien meuble: mise en service du bien en 2022; - acquisition ou construction d'un immeuble: achèvement des fondations en 2022 : - rénovation ou réhabilitation d'hôtel: travaux achevés en 2022. Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt. **INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2022** À HAUTEUR DE 56 % À HAUTEUR DE 66% - Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle HIT vous rétrocédez la réduction d'impôt - Investissements dans votre entreprise нш Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe: REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES Investissements réalisés en 2017 - Investissements avant fait l'objet en 2012, 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% FN 2012 EN 2013 OU 2014 · investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle À HAUTEUR DE 52,63 % À HAUTEUR DE 62,5 % À HAUTEUR DE 52,63 % À HAUTEUR DE 62,5 % HDJ HDN HDO · investissements dans votre entreprise . HDK • investissements dans votre entreprise avec exploitation directe - Autres investissements À HAUTEUR DE 56 % À HAUTEUR DE 66 % · investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle HDT vous rétrocédez la réduction d'impôt · investissements dans votre entreprise. HDII • investissements dans votre entreprise avec exploitation directe Investissements réalisés en 2018 - Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50% À HAUTEUR DE 52,63 % À HAUTEUR DE 62,5 % · investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt HEO • investissements dans votre entreprise • investissements dans votre entreprise avec exploitation directe

Autres investissements

· investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle

vous rétrocédez la réduction d'impôt.....

· investissements dans votre entreprise.

· investissements dans votre entreprise avec exploitation directe



À HAUTEUR DE 56 % À HAUTEUR DE 66 %

HET

HEU

| Investissements réalisés en 2019 | ou d'us accessts | d'au maias F00/ |
|--|---------------------|---------------------|
| - Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier | | |
| | | À HAUTEUR DE 62,5 % |
| vous rétrocédez la réduction d'impôt | | HFO |
| • investissements dans votre entreprise. | | HFP |
| · investissements dans votre entreprise avec exploitation directe | | HFR |
| - Autres investissements | | |
| · investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle | À HAUTEUR DE 56 % | À HAUTEUR DE 66 % |
| vous rétrocédez la réduction d'impôt | HFS | HFT |
| · investissements dans votre entreprise | | HFU |
| • investissements dans votre entreprise avec exploitation directe | | HFW |
| Investissements réalisés en 2020 | | |
| Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle | À HAUTEUR DE 56 % | À HAUTEUR DE 66 % |
| vous rétrocédez la réduction d'impôt | HGS | ндт |
| Investissements dans votre entreprise | | HGU |
| Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe | | нсм |
| Investissements réalisés en 2021 | | |
| Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle | À HAUTEUR DE 56 % | À HAUTEUR DE 66% |
| | ннѕ | ннт |
| Investissements dans votre entreprise | | нни |
| Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe | | ннш |
| | | |
| CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOM DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (articles 19 | 19 ter U et 244 quo | nter W du CGI) |
| | | |
| Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2022 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD | | HJA |
| | | |



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

| ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ | | | | | | DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT | ATEUR VIMPÔT |
|--|------------|---|----------------------------|--|--|---|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | MONTANT DE | BASE DE | TAUX | | | | RÉDUCTION |
| | ÉLIGIBLE | CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT | RÉGIME NORMAL | LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE | LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP) | LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE | b ImPol à reporter cases HQB ò HVL |
| Secteur du logement | | | | | | | |
| Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs) Investissement réalisé ou engagé avant 2011 Investissement engagé ou réalisé en 2011 Investissement réalisé de 2012 à 2017 | | × 10% | × 25 % × 22% × 18 % | × 29 % × 26% × 22 % | × 35 % × 31% × 26 % | × 39 % × 35% × 29 % | |
| Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique ou le risque cyclonique Investissement réalisé de 2018 à 2022 | | × 20 % | × 18 % | × 22 % | × 26% | × 29 % | |
| Location nue dans le secteur libre Investissement réalisé au plus tard en 2017: – permis de construire délivré avant 2011 – permis de construire délivré en 2011 | | × 20% | × 30 % × 22 % | × 33 % × 25 % | × 38 % × × | × 40% × 33% | |
| Location nue dans le secteur intermédiaire Investissement réalisé au plus tard en 2017: – permis de construire délivré avant 2011 – permis de construire délivré en 2011 – permis de construire délivré en 2012 | | × 20% | × × 38 % × 34 % 26 % | × 40 % × 37 % | × 45 % × 41 % | × 48 % × 45 % | |



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2022 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

| NATURE DE L'INVESTISSEMENT | BASE DE CALCUL | TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT | TION D'IMPÔT | | RÉDUCTION |
|--|----------------------------|------------------------------|---|---|--|
| | DE LA REDUCTION D'IMPÔT | INVESTISSEMENTS DIRECTS | LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 % | LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 % | o Impol à reporter cases HIS à HIW |
| Tous secteurs d'activité – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy | | × 38,25 % | × 45,3 % | × 44,12 % | |
| - Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna | | × 45,9% | × 54,36 % | × 52,95 % | |
| Production d'énergie renouvelable – Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy | | × 45,9% | × 54,36 % | × 52,95 % | |
| – Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna | | × 53,55 % | × 63,42 % | × 61,77 % | |
| Rénovation, réhabilitation d'hôtel – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte | | × 53,55 % | × 63,42 % | × 61,77 % | |
| – Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF | | × 45,9 % | × 54,36 % | × 52,95 % | |
| – Saint-Barthélemy | | × 38,25 % | × 45,3 % | × 44,12 % | |
| Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer) | | × 38 % | 1 | ı | |
| Navires de croisière (toutes collectivités d'outre-mer) | | × 35 % | 1 | ı | |

FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2022

(ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

| MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE | RÉDUCTION D'IMPÔT À reporter case HYG | |
|--|---|--|
| | × 50 % | |
| | × 50 % | |
| | × 50 % | |

